

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mai 2018

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 971)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2474

présenté par
M. Lioger
-----**ARTICLE 5 SEXIES**

À la première phrase de l'alinéa 6, après le mot :

« Paralympiques »,

insérer les mots :

« de 2024 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.